

Travailler, ça fait du bruit et c'est mauvais pour la santé

La musique, les oiseaux qui chantent, le rire des enfants sont des sons, des sons qui représentent la vie. Nous communiquons par des sons, nous sentons les vibrations du son et nos souvenirs sont remplis de sons. Le bruit est également un son, il est parfois nécessaire de faire du bruit, comme lors de manifestations ou d'actions syndicales.

Mais, il faut faire attention au bruit. Car le bruit peut nuire à la santé. Lors du forum du réseau intersyndical bruxellois de sensibilisation à l'environnement du 24 avril 2017, nous avons abordé l'impact du bruit sur la santé en accordant une attention particulière à la dimension « entreprise ».

Les normes réglementaires ont été abordées ainsi que les outils et méthodes permettant de diminuer les nuisances engendrées par le bruit.

À TRAITER AU CPPT

Au travers de groupes de travail, nous avons abordé trois sous thématiques :

- l'impact sur la santé humaine,
- le lien entre la mobilité et le bruit urbain,
- création des bâtiments sonores « neutres ».

Dans l'entreprise chacun a un rôle individuel à jouer dans la gestion du bruit, mais il y a également un enjeu collectif. Les représentants des travailleurs doivent être attentifs aux émissions sonores sur le lieu de travail et ils peuvent porter ce sujet en CPPT.

COMME UN DÉCHET

En conclusion de la journée, Philippe Vandenaabeele, secrétaire régional bruxellois de la CGSLB, a fait le rapprochement entre le traitement du bruit et celui des déchets. Il faut de ce fait lui appliquer la même approche.

« Le bruit a un impact sur l'environnement, sur la qualité de vie, comme les déchets. Le bruit a un impact sur la santé, tant physique que psychologique comme beaucoup de déchets.

Le bruit produit des effets dans le temps, comme les déchets...

En le traitant comme des déchets, nous pouvons réfléchir à ce qui peut être fait à tous les moments du cycle du bruit. Le plus immédiat est de ne pas produire le bruit et si ce n'est pas possible, d'en réduire la quantité.

Mais aussi, il faut traiter le bruit pour qu'il ne produise pas d'effet. Les traitements du bruit sont souvent très compliqués et donc onéreux... le rôle du délégué est important à ce niveau.

Le bruit nous concerne tous, dans l'entreprise mais aussi en dehors de l'entreprise, dans la rue, dans son logement, dans sa voiture... »

Le réseau Brise ne compte pas en rester là avec cette thématique et organisera dans le courant de l'année une campagne « anti bruit » qui, on l'espère, se fera entendre. ■

Yael Huysse

